Nations Unies S/2012/68



## Conseil de sécurité

Distr. générale 27 janvier 2012 Français Original : anglais

# Rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei

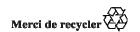
#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 13 de la résolution 2032 (2011) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de continuer de l'informer tous les 60 jours des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter à son attention toute violation grave de l'Accord du 20 juin 2011 signé à Addis-Abeba entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe). Ce rapport se réfère également au paragraphe 5 de la résolution 2024 (2011) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil m'a prié de le tenir informé de l'état d'avancement de l'exécution des tâches énumérées au paragraphe 1 de la résolution. Il fait le point sur la situation dans l'Abyei ainsi que sur l'évolution du déploiement et des opérations de la FISNUA depuis mon précédent rapport, en date du 27 novembre 2011 (S/2011/741).

#### II. Situation en matière de sécurité

- 2. Pendant la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité est restée tendue et instable dans la zone d'Abyei, en raison de la présence de forces de sécurité, de la migration à grande échelle des nomades misseriya et du début des retours des Ngok Dinka déplacés, dont 3 000 ont réintégré la zone au cours des deux derniers mois. Au 23 janvier 2012, les forces armées et la police du Gouvernement soudanais étaient toujours présentes dans la région au nord du fleuve Kiir/Bahr al-Arab, particulièrement dans la ville d'Abyei, à Goli, Baloom et dans la région de Diffra. Le Gouvernement soudanais a maintenu sa position consistant à lier le redéploiement de ses forces à la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei.
- 3. Les services de police du Soudan du Sud sont toujours présents dans la totalité de la région au sud du Kiir/Bahr al-Arab, principalement dans les environs d'Agok, Majbon, Awang et Mabok. L'Armée populaire de libération du Soudan a maintenu le quartier général de sa brigade à Mijan Kol, à environ 3 kilomètres au sud d'Agok et de la limite de la zone d'Abyei définie le 9 novembre 2011. Tout en enjoignant les deux parties de respecter l'Accord du 20 juin et de se retirer de la zone d'Abyei, le Chef de la mission, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay, a poursuivi





le dialogue avec le haut commandement des forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan en vue de s'assurer leur engagement à éviter toute attitude hostile ou provocatrice susceptible de perturber le retour des Ngok Dinka et la migration des nomades misseriya.

- 4. Pendant la période considérée, aucun conflit intercommunautaire n'a été signalé. La FISNUA a poursuivi ses patrouilles de jour et de nuit dans toute la zone d'opérations afin de dissuader d'éventuelles menaces à la sécurité et de permettre au Chef de la mission d'instaurer un climat de confiance entre les deux communautés. Ces patrouilles se sont en particulier concentrées sur les zones sensibles qui accueillent tant des rapatriés que des nomades, telles que Marial Achak dans le secteur sud; Noong, Tejalei et Leu dans le secteur centre; et Alal, Goli, Mekines, Diffra, Um Khariet, Todach et Thurpader dans le secteur nord. Afin d'assurer la sécurité des personnes déplacées et des migrants et de mieux les protéger, la FISNUA a demandé au commandement local des forces armées soudanaises de cantonner la totalité des soldats dans leurs camps et de restreindre leurs mouvements en les obligeant à n'emprunter que la route principale, et cela de jour seulement. Dans la ville d'Abyei, la FISNUA a maintenu des postes de contrôle de façon à surveiller tous les mouvements.
- 5. La migration annuelle des nomades misseriya vers le sud par la zone d'Abyei en direction de Dokura, de Dumboloya, de Tejalei, d'Alal, de Todach, de Noong, de Thurpader, du nord de Tejalei et de Khachkhach s'est poursuivie pendant la période considérée. Alors que seuls des hommes accompagnés de bétail avaient été initialement observés, la FISNUA a signalé un nombre croissant de familles entières se déplaçant avec les troupeaux. Au 19 janvier, la Mission estimait à environ 75 000 le nombre de nomades actuellement dans la zone d'Abyei, accompagnés de plus de 960 000 têtes de bétail, principalement dans le couloir ouest, passant par Alal et Raigork, et dans le couloir est par Um-Khariet et Thurpader.
- 6. Les efforts déployés par la FISNUA pour renforcer la sécurité dans la zone d'Abyei ont aussi bénéficié de l'arrivée d'une équipe de 30 personnes du Service de la lutte antimines des Nations Unies chargées de la vérification et du déminage des routes, ce qui lui a permis de se consacrer en priorité à l'accroissement des accès nécessaires à ses opérations militaires. Utilisant des véhicules renforcés contre les mines, l'équipe a déminé les routes reliant Abyei, Leu et Marial Achak; Abyei, Wanchuk, Tejalei-Kuthakou, Um Khariet et Dumboloya; Um Khariet et Thupader; Abyei, Noong, Alal, Saheib, Ed Dahlob et Shigai; et Ed Dahlob, Amam, El Shamam et Goli. Au 23 janvier, un relevé tactique de 212 kilomètres de voies destinées aux opérations militaires était achevé, et le Service de la lutte antimines s'apprêtait à déployer de nouvelles équipes de sécurisation des routes en soutien au mécanisme de gestion de la frontière prévu par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2024 (2011).
- 7. Par ailleurs, le traitement de six zones de Noong et Alal, où se trouvent des engins non explosés, a été confié à la section de déminage éthiopienne. Un obus de mortier non explosé de 60 mm, découvert pendant des travaux de construction au camp du quartier général de la FISNUA, a été détruit en toute sécurité. Les travaux d'élargissement de la route reliant Banton, Rumamier, Marial Achak, Leu, Wanchuk et Dokura ont commencé pour en faire une voie de 8 mètres de large et permettre aux agents humanitaires d'avoir accès à une zone hautement prioritaire pour les personnes déplacées. Deux équipes multitâches supplémentaires ont été déployées dans cette zone et ont commencé les opérations de relevé et de déminage.

## III. Évolution de la situation politique

- 8. Pendant la période considérée, la mise en œuvre effective de l'Accord du 20 juin sur la zone d'Abyei a continué d'être sérieusement entravée par de graves divergences entre les parties au sujet des modalités pratiques et techniques de la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei. Le Gouvernement du Soudan du Sud a maintenu sa position selon laquelle la formation du Conseil législatif était tributaire de la nomination, par le Gouvernement soudanais, d'un Ngok Dinka au poste de président du Conseil, mais le Gouvernement soudanais a continué d'affirmer n'être pas lié par un tel accord.
- 9. Des perspectives encourageantes sont cependant apparues quant à la possibilité de sortir de l'impasse politique lors de la deuxième réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei, les 12 et 13 décembre 2011. Bien que cette réunion n'ait pas débouché sur des mesures concrètes concernant les principales questions (composition de l'Administration et retrait des troupes), elle a offert aux parties une occasion utile de nouer un dialogue direct à Abyei pour la toute première fois depuis le conflit de mai 2011. Conscientes qu'il était urgent de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les communautés touchées dans la zone d'Abyei, les deux parties sont convenues de déterminer, en étroite coordination avec la FISNUA et les organismes humanitaires des Nations Unies compétents, les modalités pratiques permettant d'assurer aux agences humanitaires un accès libre et sans entrave à toutes ces communautés. Depuis lors, la FISNUA a collaboré à cet effet avec les autorités, notamment en intensifiant ses efforts de déminage et en communiquant directement avec les communautés.
- 10. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei a tenu sa troisième réunion à Abyei les 18 et 19 janvier 2012. Les discussions ont abouti à l'adoption d'un appel conjoint en faveur de retours durables et de la remise en état des moyens de subsistance ainsi que d'une série de décisions destinées à faciliter la mise en œuvre effective de l'Accord du 20 juin, concernant notamment l'assistance humanitaire, le retour des personnes déplacées et des nomades non armés, l'installation et la mise en service du secrétariat du Comité à Abyei, la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'application des décisions du Comité et la composition du Comité mixte des observateurs militaires et des équipes mixtes d'observateurs militaires. Tout aussi importantes ont été les décisions concernant les premières mesures nécessaires à la formation du Service de police d'Abyei et l'organisation de « conférences de coexistence » entre les communautés. Les autres points d'accord, visant à faciliter la tâche de la FISNUA, ont été la reconnaissance par le Gouvernement soudanais des instructions relatives à la signature de l'Accord sur le statut des forces, l'appui du Comité mixte des observateurs militaires à la poursuite du dialogue noué par la FISNUA avec les communautés Ngok Dinka et Misseriya et les dispositions concernant la fourniture de terrains à la Force intérimaire.
- 11. Lors de la première réunion du Comité conjoint pour les questions politiques et la sécurité, le 17 septembre 2011, les parties sont convenues d'établir des postes frontières et ont renouvelé leur engagement à mettre en œuvre les accords de sécurité, en attendant la création d'une carte de référence de la zone frontalière démilitarisée de sécurité. Malgré les efforts déployés pendant le précédent cycle de négociations (du 21 au 30 novembre 2011), les parties ne sont pas encore parvenues à un accord sur la carte proposée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ce qui a empêché la tenue d'une nouvelle réunion du Comité

- conjoint. Les principaux points de divergence concernant le calendrier de démarcation de la frontière et le recours à l'arbitrage pour le règlement des différends territoriaux. De surcroît, il n'y a pas eu d'accord net sur la démarcation de la partie de la frontière non contestée (80 %) ni sur le tracé et la démarcation de la partie contestée (20 %).
- 12. Pendant ce temps, la FISNUA prenait toutes les dispositions nécessaires pour se préparer à l'exécution des tâches supplémentaires qui lui ont été confiées en vertu de la résolution 2024 (2011) du Conseil de sécurité, tout en attendant des précisions concernant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, notamment sa mise en place officielle, le calendrier de mise en œuvre, les secteurs concernés et l'emplacement des équipes conjointes. Une réunion du Comité conjoint pour les questions politiques et la sécurité prévue le 21 janvier à Addis-Abeba pour examiner les questions en suspens relatives au Mécanisme a dû être reportée au 26 janvier en raison d'un niveau de représentation insuffisant des délégations.
- 13. Le statut définitif d'Abyei ne fait actuellement l'objet d'aucune discussion. Les deux Présidents ont demandé au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine de présenter une proposition à ce sujet, les parties se révélant incapables de trouver un compromis acceptable, mais jusqu'à présent le Groupe n'a fait porter ses efforts que sur la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin.

#### IV. Situation humanitaire

- 14. Les organisations humanitaires ont continué d'apporter des secours aux déplacés dans la région d'Agok, l'État de Warrap et d'autres zones du Soudan du Sud. Elles ont maintenu leurs livraisons de vivres et de produits non alimentaires et amélioré les services fournis aux populations concernées dans les domaines de la santé, de l'éducation ainsi que de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.
- 15. Néanmoins, les retards constants dans l'acheminement des denrées alimentaires à destination du Soudan du Sud, bloquées au Soudan, ont considérablement pesé sur la capacité de livrer la totalité des rations prévues. Les organisations humanitaires du Soudan du Sud ont commencé à distribuer des aliments, des compléments alimentaires ainsi que des vaccins contre la rougeole, de la vitamine A et du savon pour les enfants âgés de 6 à 59 mois à de petits groupes de rapatriés qui se trouvent au nord du fleuve Kiir/Bahr el-Arab, dans des zones situées au sud-est de la ville d'Abyei.
- 16. Au cours de la période considérée, le nombre de rapatriés a augmenté dans les zones situées au nord du Kiir/Bahr el-Arab, la FISNUA en signalant 3 000 à Rumamier, Marial Achak, Leu et Mading Achueng. Les problèmes de sécurité ont toutefois empêché les organisations humanitaires d'y retrouver la trace de possibles rapatriés. En outre, de plus en plus de personnes traversent quotidiennement le pont de Banton pour remettre en état les zones où se trouvaient leurs maisons. Il reste à l'heure actuelle environ 61 500 déplacés au sud du Kiir/Bahr el-Arab, aux alentours d'Agok et dans l'État de Warrap, dont quelque 7 300 dans l'État du Bahr el Ghazal occidental, 26 000 dans l'État de Warrap et 5 000 dans le Bahr el Ghazal septentrional.
- 17. La plupart des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, tout comme les ONG, n'ont pas eu accès à ces zones car elles n'avaient pas été déminées par le Service de la lutte antimines. On prévoit que la plupart des zones le seront

d'ici à la fin du mois de janvier 2012, ce qui permettra aux secours de parvenir jusqu'à la population touchée. En attendant, certains partenaires humanitaires s'efforcent de répondre aux besoins les plus pressants des rapatriés à Rumamier et Majak en termes de santé et d'alimentation, notamment par l'intermédiaire de leurs dispensaires mobiles.

- 18. Les 15 et 16 décembre 2011, une mission interorganisations, à laquelle participaient les équipes de pays humanitaires de Khartoum et Djouba (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Programme alimentaire mondial), s'est rendue à Abyei pour discuter de la nécessité d'apporter une aide humanitaire accrue aux déplacés et aux rapatriés, notamment en permettant à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies de revenir dans la région.
- 19. Au 20 janvier, sept organismes, fonds et programmes s'étaient réimplantés dans la ville d'Abyei. Le PNUD mettait la dernière main à la construction de locaux communs qui accueilleront jusqu'à 10 fonctionnaires des différents organismes des Nations Unies œuvrant pour les déplacés et les rapatriés. Neuf ONG internationales poursuivaient leurs activités dans la région d'Abyei, en particulier au sud du Kiir/Bahr el-Arab. La communauté humanitaire continuait également de travailler au rétablissement des moyens d'existence de la population d'Abyei, au Soudan du Sud, à Agok et alentour, et de porter assistance aux habitants d'Agok en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la protection de l'enfance, l'éducation, la santé et la nutrition.
- 20. Tout en continuant d'avancer vers le sud, les nomades misseriya sont restés au nord d'Abyei et du Kiir/Bahr el-Arab. La FAO et ses partenaires ont entrepris d'évaluer la situation sanitaire et nutritionnelle des Misseriya et les besoins en vaccination de leur bétail.

#### V. Protection des civils

- 21. On n'a pas constaté de menace notable contre les civils de la région d'Abyei durant la période considérée. En attendant l'établissement et le fonctionnement effectif d'une administration pour la zone, la FISNUA a mis en place un mécanisme d'intervention et de protection fondé sur un suivi et des alertes précoces, des patrouilles aériennes et à longue distance, la promotion du dialogue avec les Misseriya et les Ngok Dinka et des contacts réguliers avec les responsables gouvernementaux des deux camps sur les questions d'intérêt commun.
- 22. En vue d'empêcher tout conflit entre les deux groupes concernant les migrations des Misseriya et le retour des déplacés, le Chef de la mission a rencontré à plusieurs reprises les chefs traditionnels des Ngok Dinka et les dirigeants communautaires misseriya pour s'assurer leur collaboration résolue à l'exécution du mandat de la FISNUA, en particulier s'agissant de garantir la sécurité, de protéger les civils et de faciliter à la fois la migration des nomades et le retour des déplacés dans la paix et l'ordre. La Force a élaboré une stratégie d'atténuation des différends afin de réduire autant que possible le risque d'affrontement entre les deux groupes durant la saison des migrations.

- 23. Une série de consultations a été organisée avec les deux communautés afin de connaître leur opinion sur la stratégie, d'en affiner l'aspect opérationnel et de s'entendre sur la marche à suivre. Toutes deux ont dit apprécier l'action volontariste de la mission et se sont attachées à parfaire la proposition avec le Chef de la mission lors de plusieurs réunions tenues au cours des dernières semaines. Pour entériner ces engagements, un mémorandum d'accord, aux termes duquel les deux communautés acceptent de procéder à un désarmement complet et de s'en remettre à la seule Force pour leur protection, est en cours de négociation.
- 24. Le 11 janvier 2012, en violation des accords préliminaires conclus avec la FISNUA pour établir à l'intention des migrants misseriya des voies d'accès sûres à l'eau et aux pâturages, un groupe de nomades armés est arrivé à Leu (dont les habitants sont pour l'essentiel des rapatriés ngok dinka) avec environ 6 000 têtes de bétail. Cette arrivée inattendue a suscité peur et panique dans la population locale, certains rapatriés de fraîche date repartant même trouver refuge dans les villages voisins. Appuyée par des renforts dépêchés depuis le quartier général de la FISNUA, la compagnie de la Force déployée à Leu est parvenue à maintenir la situation sous contrôle et à convaincre les migrants misseriya de quitter le village au prix de plusieurs heures de discussions. Les nomades sont partis le 12 janvier en direction de Dokra et Thurpader, après quoi une délégation ngok dinka, composée de 20 membres, s'est rendue à Leu avec le Chef de la mission afin de rassurer les habitants quant à la détermination et la capacité de la Force à permettre à la fois le retour des déplacés et la migration des nomades misseriya. À la suite de cet incident, le Chef de mission s'est entretenu avec les chefs traditionnels misseriya et a obtenu d'eux l'engagement de travailler en étroite collaboration avec la FISNUA sur la question de l'accès à l'eau et aux pâturages. Ils ont également accepté la proposition de la Force qui vise à créer un comité de sécurité conjoint composé de deux officiers de la FISNUA (un observateur militaire des Nations Unies et le commandant de la compagnie) et du chef local. Il a en outre été convenu que la Force prendrait toutes les dispositions requises pour désarmer tous les nomades et déplacés et assumerait l'entière responsabilité de la sécurité. Des comités de sécurité conjoints doivent être établis selon le même modèle dans toutes les zones de migration et de retour.
- 25. Le 16 janvier 2012, la FISNUA est parvenue à un accord avec les chefs traditionnels ngok dinka au sujet d'un retour des déplacés en deux temps. L'accord recense les conditions de sécurité à respecter (tous les déplacés doivent être désarmés) et les dispositions logistiques et humanitaires à prendre pour faciliter le retour et la réinstallation des déplacés. La première phase aura lieu à Tejalei, Dungop et Leu. S'ensuivra la deuxième partie de l'opération, à Todach, Alal et dans les villages environnants.
- 26. Après mon précédent rapport (S/2011/741), dans lequel je décrivais mes efforts pour appliquer les dispositions relatives à la surveillance de la situation des droits de l'homme énoncées au paragraphe 10 de la résolution 1990 (2011) du Conseil, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a écrit au Gouvernement soudanais et au Gouvernement du Soudan du Sud afin de solliciter leur appui à l'établissement d'organismes de défense des droits de l'homme à Abyei. Pour l'heure, elle n'a reçu de réponse ni de l'un ni de l'autre.

# VI. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

- 27. Au 23 janvier, la composante militaire de la FISNUA comprenait 3 798 hommes sur les 4 200 autorisés. Ces effectifs ont été déployés à différentes bases opérationnelles pour faire face à toute éventuelle menace ou situation déstabilisatrice. Dans le secteur nord, le deuxième bataillon s'est déployé en compagnies dans les bases opérationnelles de Todach, de Wut gok, de Diffra, d'Um Khariet et de Thurpader, en maintenant une section à Dungop (voir carte de déploiement de la FISNUA). Dans le secteur centre, le premier bataillon s'est déployé en compagnies dans les bases opérationnelles d'Abyei, de Tejalei et de Leu, en maintenant une section à Noong et une autre à Alal. Dans le secteur sud, le troisième bataillon s'est déployé en compagnies dans les bases opérationnelles d'Agok, de Banton, de Marial Achak et d'Athony, en maintenant une section à Majak et une autre à Agany Achung. Les secteurs nord et centre ont été renforcés respectivement par une compagnie de chars et une batterie d'artillerie de campagne. Les trois bataillons sont pleinement opérationnels depuis l'arrivée du matériel appartenant aux contingents dans la zone de la mission, le 4 janvier 2012.
- 28. La FISNUA est à présent déployée dans la plus grande partie de la zone d'Abyei et effectue de longues patrouilles de nuit et de jour avec des chars et des véhicules blindés de transport de troupes pour prévenir toute menace contre la sécurité, se faire plus visible et faciliter le retour ordonné et en toute sécurité des déplacés et la migration des nomades misseriya. Durant la période considérée, aucune restriction à la liberté de circulation n'a été signalée et les deux parties, les forces armées et de police soudanaises et les services de police du Soudan du Sud, se sont montrées bienveillantes envers la FISNUA.
- 29. Afin de renforcer sa visibilité, sa crédibilité et l'effet de dissuasion, la FISNUA essaie d'obtenir auprès de l'Éthiopie la fourniture, dès que possible, de deux hélicoptères tactiques. Les négociations sont en cours à ce sujet avec le Gouvernement éthiopien.
- 30. Le déploiement des officiers d'état-major recrutés sur le plan international continue d'être entravé par la lenteur avec laquelle le Gouvernement soudanais délivre les visas. La FISNUA est actuellement appuyée par deux officiers de l'équipe d'appui du Bureau du Conseiller militaire du Département des opérations de maintien de la paix, pendant que 40 officiers d'état-major et 65 observateurs militaires, dont 29 des premiers et 20 des derniers doivent être déployés à Abyei, attendent toujours leurs visas.
- 31. Les 50 policiers recrutés sur le plan international qui constituent l'effectif autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1990 (2011) en vue de fournir un appui au Service de police d'Abyei n'ont pas été déployés en raison des retards intervenus dans la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei. Toutefois, deux conseillers pour les questions de police de la Force de police permanente ont été déployés auprès de la FISNUA pour aider le Chef de la mission à commencer la planification des opérations, à engager un dialogue avec les communautés locales et à mettre en place des initiatives concernant la sécurité des communautés dans la zone d'Abyei.

### VII. Appui à la mission

- 32. Les conditions d'opérations se sont améliorées avec l'arrivée de la saison sèche, ce qui a permis de mener d'importantes activités d'appui, en particulier la troisième vague de déploiement en décembre de soldats éthiopiens (troisième bataillon et remplacement des soldats blessés ou tués) et de matériel appartenant aux contingents, qui s'est effectuée par la route au moyen d'autocars civils loués par l'ONU.
- 33. Le troisième bataillon, qui s'est réparti dans des bases opérationnelles de compagnies et des bases opérationnelles temporaires, a été logé sous tentes et reçu l'appui logistique des structures administratives de ces bases et de la Division de l'appui aux missions. La plupart des éléments de la Force continueront d'être logés sous tentes (sauf à Abyei, à Diffra et à Agok) jusqu'à ce que le Gouvernement soudanais délivre des visas aux spécialistes du génie militaire de l'ONU pour leur permettre d'effectuer les travaux de construction nécessaires. En attendant, on a fait appel à une entreprise extérieure pour construire les camps en utilisant certains des modules en dur que la FISNUA a reçus lors de la liquidation de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).
- 34. Des travaux de réparation ponctuels ont démarré sur les routes prioritaires dans la zone d'opérations qui relient les villages et les voies de communication des organismes humanitaires. De petits travaux de réparation ont aussi été entrepris pour maintenir en état l'infrastructure et les installations des camps d'Abyei, de Diffra, d'Agok et de Kadugli. Des travaux indispensables tels que le défrichage et le nivellement du terrain seront effectués dans tous les nouveaux sites où seront construites les bases opérationnelles de compagnie, en attendant la rédaction d'accords officiels sur l'utilisation des terres.
- 35. En novembre 2011, la base logistique de Kadugli de l'ancienne MINUS, avec son infrastructure et son équipement, a été transférée à la FISNUA. Les négociations avec les autorités locales ayant été menées à bien, il reste maintenant à effectuer le transfert de l'annexe de la base.
- 36. La FISNUA a poursuivi le recrutement pour le Centre de services régional d'Entebbe, dont les effectifs devraient être au complet d'ici à la fin de l'exercice. Des services spéciaux ont été fournis à la mission, une liaison et une coordination étroites étant assurées par la direction du Centre.
- 37. Au 23 janvier 2012, seuls 23 visas avaient été délivrés par le Gouvernement soudanais au personnel civil d'appui et aux sous-traitants de la mission, soit à seulement 15 % de l'effectif de personnel civil d'appui autorisé. Le Gouvernement n'avait toujours pas donné suite à 33 demandes de visa pour le personnel civil (appui à la mission, sécurité et appui technique) et à 71 demandes pour des sous-traitants, ce qui rendait très difficile la fourniture de services d'appui et de conseils adéquats aux forces de la mission qui représentaient, au 19 décembre 2011, 91 % de l'effectif autorisé. Pour assurer un appui continu aux contingents, la FISNUA a déployé certains membres de son personnel à Wau (Soudan du Sud), en attendant la délivrance de leurs visas.
- 38. Afin de renforcer la coopération avec les fonctionnaires soudanais et de faciliter le traitement de toutes les questions administratives, logistiques et juridiques directement liées au déploiement de la FISNUA et à ses opérations, la mission a ouvert à Khartoum un bureau de liaison dirigé par un officier supérieur, et a finalisé un mémorandum d'accord avec la MINUAD en vue de faire appel aux

services d'appui locaux pour en assurer le bon fonctionnement. Des dispositions vont être prises pour ouvrir deux autres bureaux de liaison à Djouba et à Muglad.

### VIII. Aspects financiers

- 39. Dans sa résolution 66/241, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 175 500 000 dollars destiné à financer le fonctionnement de la FISNUA durant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FISNUA au-delà du 27 mai 2012, le coût de son fonctionnement serait limité au montant approuvé par l'Assemblée.
- 40. Pour la période ayant pris fin le 31 août 2011, le remboursement des sommes dues au titre des contingents a été effectué selon le calendrier des versements trimestriels.

#### IX. Observations

- 41. Le quasi-achèvement du déploiement des contingents de la FISNUA est un fait encourageant, car cela signifie que la mission aura davantage de moyens opérationnels pour mener à bien son mandat. J'aimerais exprimer ma profonde reconnaissance au Gouvernement éthiopien qui a facilité, avec diligence, l'arrivée du troisième bataillon, permettant ainsi à la mission de revoir la répartition des effectifs dans sa zone d'opérations élargie.
- La décision prise récemment par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2024 (2011) de confier à la FISNUA des tâches supplémentaires à l'appui du mécanisme de surveillance de la frontière, tâches que la mission doit accomplir dans la limite des moyens autorisés mais dans une zone d'opérations élargie, rend le travail de la mission plus difficile. À cet égard, je félicite le Chef de la mission pour les mesures préliminaires qu'il a prises, en étroite coordination avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, concernant la structure et les effectifs du mécanisme de surveillance de la frontière. Pour que la mission puisse mener à bien son mandat révisé, il est indispensable que les deux parties coopèrent pleinement avec elle et trouvent rapidement un accord sur les cartes et références géographiques pour la création de la zone frontalière démilitarisée de sécurité, ainsi que pour le choix du site d'installation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Par ailleurs, le Gouvernement soudanais devrait délivrer sans tarder des visas au personnel de l'ONU affecté à la FISNUA pour lui permettre d'accomplir les tâches indispensables au bon fonctionnement de la mission et à l'application de l'Accord du 20 juin 2011, l'Accord sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité du 29 juin 2011 et l'Accord entre le Gouvernement du Soudan et le Gouvernement du Sud-Soudan concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière du 30 juillet 2011 (S/2011/510, annexe).
- 43. Il y a tout lieu de se féliciter de la troisième réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei tenue les 18 et 19 janvier 2012 à Abyei, qui a permis aux deux camps de mieux comprendre les principales préoccupations de l'un et de l'autre. Les décisions prises représentent un pas encourageant vers l'application de l'Accord du 20 juin. Réaffirmant qu'il fallait faciliter d'urgence l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les communautés touchées dans la zone d'Abyei, le Comité a lancé un appel en faveur de la mise en place d'un forum destiné à faciliter la

coopération avec les équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud et de la création d'une équipe spéciale intergouvernementale sur l'aide humanitaire.

- 44. Il est indispensable d'assurer l'acheminement rapide d'une aide humanitaire suffisante si l'on veut faciliter le retour des déplacés et la migration des nomades et prévenir les affrontements intercommunautaires. À cet égard, je remercie les organismes d'aide humanitaire des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution qui s'efforcent inlassablement de fournir de l'aide à toutes les communautés touchées en respectant les principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité et de neutralité. Je les encourage à continuer de coopérer étroitement avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, ainsi qu'avec la FISNUA afin d'améliorer la fourniture d'aide aux populations touchées.
- 45. Je demeure profondément préoccupé par la présence persistante des forces armées et des services de police du Soudan ainsi que des services de police du Soudan du Sud dans la zone d'Abyei, qui est contraire aux engagements pris par les deux parties dans l'Accord du 20 juin. Cette présence est l'un des principaux obstacles qui continuent d'entraver le retour en toute sécurité des personnes déplacées et la migration des nomades. Je demande donc encore une fois aux deux gouvernements de retirer leurs forces de la zone d'Abyei, de coopérer plus étroitement avec le Chef du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, l'ex-Président Thabo Mbeki, mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, et le Chef de la FISNUA, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay, pour trouver un règlement acceptable à toutes les questions non résolues qui entravent encore la mise en œuvre des accords des 20 juin, 29 juin et 30 juillet.
- 46. La mise en œuvre effective des divers accords signés par le Gouvernement du Soudan et le Gouvernement du Soudan du Sud passe également par le renforcement de la confiance entre eux, y compris l'établissement de relations de bon voisinage. La poursuite des combats dans les États du Kodorfan méridional et du Nil Bleu ne peut servir cet objectif. C'est pourquoi j'engage instamment les deux gouvernements à faire preuve de la plus grande retenue et à se garder de toute provocation qui pourrait déclencher un affrontement direct.
- 47. Enfin, j'aimerais exprimer toute ma reconnaissance au Premier Ministre éthiopien, Meles Zenawi, pour son engagement personnel permanent et pour la détermination avec laquelle son gouvernement facilite le travail de la FISNUA. Je remercie également le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par Thabo Mbeki, pour ses efforts inlassables en vue d'aider les deux parties à régler leurs différends. Je remercie le Chef de la mission, le général Tadesse Werede Tesfay, et le personnel de la FISNUA qui s'efforcent, souvent dans des conditions très difficiles, de faciliter le retour, dans le calme et l'ordre, des personnes déplacées et la migration des nomades et d'instaurer un environnement plus sûr pour la reprise des activités normales de la population dans la zone d'Abyei.

